



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/AC.21/2005/12
EUR/05/5046203/12
31 janvier 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
Bureau régional pour l'Europe

RÉUNION DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS,
L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ
Comité directeur du Programme paneuropéen sur les transports,
la santé et l'environnement (PPE-TSE)
(Troisième session, 11 et 12 avril 2005,
point 4 B a) de l'ordre du jour)

**EXÉCUTION DU PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ
POUR 2003-2005**

Vue d'ensemble des ressources fournies et des ressources encore nécessaires

Note du secrétariat

A. INTRODUCTION

1. Le présent document rend compte de l'emploi des fonds et des ressources en nature mis à disposition par les pays donateurs aux fins de l'exécution du plan de travail du PPE-TSE pour 2003-2005. Il complète le rapport présenté par les secrétariats de la CEE et de l'OMS/Europe à la deuxième session du Comité directeur (29 et 30 mars 2004) (ECE/AC.21/2004/7-EUR/04/5045236/7), contenant des informations pour 2003.
2. Ce document fournit également des renseignements détaillés sur les ressources extrabudgétaires jugées nécessaires pour l'exécution des projets prévus dans le plan de travail du PPE-TSE pour 2003-2005.

B. RESSOURCES EXTRABUGÉTAIRES À PRÉVOIR POUR L'EXÉCUTION DU PLAN DE TRAVAIL DU PPE-TSE POUR 2003-2005

3. Le Comité directeur du PPE-TSE ayant approuvé divers projets qui requièrent une assistance extrabudgétaire, ainsi qu'il est indiqué dans le plan de travail du PPE-TSE pour 2003-2005, les secrétariats de l'OMS/Europe et de la CEE ont, à la demande du Comité directeur, informé les États membres, le 26 mai 2004, des ressources nécessaires à la mise en œuvre de ce plan de travail. Les États membres ont été invités à fournir des contributions financières ou des contributions en nature pour l'exécution de ces projets.

4. Se fondant sur les informations disponibles au début de 2004, les secrétariats de l'OMS/Europe et de la CEE ont établi les estimations ci-après concernant les ressources à prévoir pour exécuter les projets approuvés au titre du PPE-TSE:

Aperçu des projets et des ressources nécessaires

Projet	Coût global (dollars des États-Unis)
I. Mécanisme d'échange d'informations via l'Internet Collecte, diffusion et échange d'informations, de données et de bonnes pratiques concernant les transports, l'environnement et la santé.	220 000 (avril-décembre 2004) 188 000 (janvier-décembre 2005)
II. Transports et aménagement urbains viables du point de vue de l'environnement et de la santé Organisation d'un atelier consacré aux transports urbains dans la Fédération de Russie et dans d'autres pays d'Europe orientale et d'Asie centrale.	21 000
III. L'impact des transports sur la santé, en particulier celle des enfants, et son coût Élaboration de directives sur les moyens d'évaluer l'impact des transports sur la santé et son coût, et élaboration de plans de mobilité tenant compte des besoins des enfants.	À déterminer fin 2004 sur la base d'un plan d'exécution
IV. Arrangements institutionnels et administratifs propices à l'intégration du processus d'élaboration des politiques et du processus décisionnel en matière d'environnement, de santé et de transports Collecte, diffusion et analyse d'informations sur les bonnes pratiques, élaboration d'un guide pratique.	15 000
V. Promotion de la pratique de la marche et du vélo dans de bonnes conditions de sécurité en milieu urbain Établissement d'un rapport d'information et organisation d'un atelier sur les moyens d'évaluer les coûts et les avantages de mesures propres à améliorer la sécurité des cyclistes, en tenant compte des effets sur la santé.	72 000 En sus de contributions en nature

I. Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE

5. La conception et les modalités d'utilisation d'un mécanisme d'échange d'informations sur les transports, l'environnement et la santé via l'Internet, sa mise en place progressive et ses conditions de fonctionnement en 2004 et 2005 ont fait l'objet d'un document établi par les secrétariats de l'OMS/Europe et de la CEE (ECE/AC.21/2004/3-EUR/04/5045236/3 et Add.1). Le Comité directeur a approuvé la conception de ce mécanisme à sa deuxième session. En ce qui concerne les ressources extrabudgétaires nécessaires à la mise en place et au fonctionnement du Mécanisme d'échange d'informations, on trouvera ci-dessous un tableau détaillé des dépenses à prévoir, qui doit être lu en parallèle avec le document susmentionné et d'autres documents d'information établis par le secrétariat (notamment les documents n^{os} 7 et 10 qui peuvent être consultés à l'adresse suivante: http://www.thepep.org/en/commitee/committee_third.asp). Ces dépenses englobent à la fois la gestion du contenu de l'information intégrée dans le Mécanisme et l'ensemble des moyens techniques liés à l'installation, au fonctionnement et à l'entretien du site Web et des outils de recherche. Aux ressources extrabudgétaires (XB) requises s'ajoutent celles qui sont à imputer sur les budgets ordinaires (BO) des secrétariats.

Dépenses estimatives (2004-2005)
(en dollars des États-Unis)

RESSOURCES XB = dépenses extrabudgétaires BO = budget ordinaire (CEE et OMS/Europe)	PHASE DE MISE EN PLACE avril-décembre 2004			PHASE EXPÉRIMENTALE janvier-décembre 2005		
	XB	BO/CEE	BO/OMS	XB	BO/CEE	BO/OMS
PERSONNEL						
<u>1,5 administrateur (services fonctionnels)</u> [recruté sur le plan local] (7 000 par personne/mois) Un poste et demi d'administrateur à temps complet est à prévoir durant la phase d'exploitation expérimentale du Mécanisme d'échange d'informations pour en gérer le contenu, notamment la compilation, l'analyse, l'organisation et la mise à jour des informations disponibles, l'établissement de liens vers les fournisseurs nationaux et internationaux d'informations, etc.	95 000 (temps complet)			126 000 (temps complet)		
<u>1 administrateur (technologies de l'information)</u> [recruté sur le plan local] (7 000 par personne/mois) Un poste d'administrateur à temps complet est à prévoir au cours de la mise en place du Mécanisme et un poste à temps partiel pendant la phase expérimentale, pour en gérer les aspects informatiques, notamment la mise au point et l'entretien du site Web, l'installation et la configuration du moteur de recherche, la mise en place du logiciel de gestion des documents et des bases de données, etc.	63 000 (temps complet)			42 000 (temps partiel)		
<u>1 administrateur (spécialiste de l'environnement)</u> (2/1 mois/an)		X (2)			X (1)	
<u>1 administrateur (spécialiste des transports)</u> (2/1 mois/an)		X (2)			X (1)	
<u>1 administrateur (spécialiste de la santé)</u> (3,5/1 mois/an)			X (3,5)			X (1)
<u>1 agent des services généraux (y compris quelques travaux de traduction)</u> (1 mois/an)		X (1)			X (1)	

RESSOURCES XB = dépenses extrabudgétaires BO = budget ordinaire (CEE et OMS/Europe)	PHASE DE MISE EN PLACE avril-décembre 2004			PHASE PILOTE janvier-décembre 2005		
	XB	BO/CEE	BO/OMS	XB	BO/CEE	BO/OMS
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (TI)						
<u>Matériel: PC + matériel connexe (pour le personnel XB)</u> Le matériel nécessaire comprend trois postes de travail achetés en 2004-2005 pour les administrateurs nouvellement recrutés, y compris le matériel périphérique connexe permettant d'accéder au contenu Internet et au contenu des bases de données sur les serveurs et d'en assurer l'entretien. Le coût est estimé à 3 500 par poste de travail, PC et matériel connexe (imprimante, scanner, etc.).	5 000	X	X	5 000	X	X
<u>Logiciel: Moteur de recherche</u> Ainsi qu'il ressort des études effectuées par le secrétariat, le système Google Search Appliance offre des moteurs de recherche répondant aux besoins du Mécanisme d'échange d'informations en termes d'efficacité, de qualité et de convivialité. Le coût estimatif de cette solution comprend l'appui technique à assurer pendant deux ans, l'installation et la configuration du serveur, ainsi que l'entretien et, s'il y a lieu, le remplacement du serveur pendant les deux années de garantie.	28 000					
<u>Logiciel: Application pour stockage de documents</u> Cette application permet la gestion automatisée des documents disponibles dans le Mécanisme d'échange d'informations. Grâce à ce logiciel, le responsable du contenu peut intégrer des documents sur le site, les ranger dans les catégories voulues et les décrire. Il permet également de stocker et de gérer des documents non électroniques, qui ne sont pas disponibles sur l'Internet. Le coût standard de produits de ce type est de l'ordre de 10 000 dollars.	10 000					

RESSOURCES XB = dépenses extrabudgétaires BO = budget ordinaire (CEE et OMS/Europe)	PHASE DE MISE EN PLACE avril-décembre 2004			PHASE PILOTE janvier-décembre 2005		
	XB	BO/CEE	BO/OMS	XB	BO/CEE	BO/OMS
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (TI)						
<u>Logiciel: Applications pour carnets d'adresses, entretien spécifique, etc.</u> Le logiciel d'application pour les carnets d'adresses en ligne permet de gérer et de consulter des informations sur les personnes à contacter. L'entretien du site Web nécessiterait également l'acquisition d'autres applications (logiciel d'identification des utilisateurs, statistiques sur les utilisateurs, autres outils d'appui, etc.).	3 000			3 000		
<u>Serveur Web</u> Le coût de l'hébergement du Mécanisme d'échange d'informations sur un serveur extérieur est estimé à 1 000 dollars par mois, y compris l'hébergement éventuel d'une solution «Google» au Siège de l'ONU. Il y aurait moyen de le réduire si un système de serveur adéquat pouvait être utilisé à l'ONU.	10 000	X		12 000	X	
<u>Audits ergonomiques</u> Les audits ergonomiques sont des services fournis par une entreprise extérieure chargée d'examiner le site Web du Mécanisme d'échange d'informations et les fonctions envisagées, de déterminer et d'évaluer les fonctions et outils logiciels nécessaires, d'en évaluer le contenu et les aspects graphiques, etc. Ils permettront de recenser les atouts et les faiblesses du Mécanisme. Des tests seraient aussi réalisés auprès de différents groupes d'utilisateurs extérieurs. De tels audits sont couramment pratiqués dans le cas de portails Web complexes et de grande envergure, afin d'en garantir un fonctionnement efficace et économique.	6 000					
Entretien TI régulier.		X			X	
COÛT TOTAL (XB seulement)	220 000			188 000		

RESSOURCES XB = dépenses extrabudgétaires BO = budget ordinaire (CEE et OMS/Europe)	PHASE DE MISE EN PLACE avril-décembre 2004			PHASE PILOTE janvier-décembre 2005		
	XB	BO/CEE	BO/OMS	XB	BO/CEE	BO/OMS
Services complémentaires (à déterminer ultérieurement): – Services complémentaires de traduction; – Services d’analyse et de conseil, base de données sur les personnes, possibilités de création de réseaux, glossaire technique. Ces dépenses estimatives correspondent aux services de traduction occasionnels de documents sur le Mécanisme d’échange d’informations et aux logiciels requis pour des services complémentaires (forums électroniques, bases de données sur les personnes, etc.).				Personnel indépendant et points nodaux nationaux 1 administrateur (services fonctionnels) (à temps complet) 84 000 1 administrateur (TI) (à temps partiel) 42 000		
COÛT TOTAL (XB uniquement), y compris les services complémentaires				314 000 +		

II. Transports et aménagement urbains viables du point de vue de l’environnement et de la santé

6. À sa deuxième session, le Comité directeur a pris note avec satisfaction des résultats d’un atelier organisé en novembre 2003 par le secrétariat en coopération avec le pays d’accueil (Chypre), au cours duquel les participants ont passé en revue les bonnes pratiques et les enseignements à retenir concernant l’intégration des questions d’environnement et de santé dans la planification des transports urbains et l’aménagement des villes (le rapport de l’atelier publié sous la cote ECE/AC.21/2004/4-EUR/04/5045236/4, ainsi que les études de cas et documents de synthèse présentés peuvent être consultés à l’adresse http://www.thepep.org/en/workplan/urban/urban_docs.htm).

7. Conformément aux conclusions de l’atelier, le Comité directeur a encouragé le secrétariat à entreprendre d’autres activités portant sur les graves problèmes sanitaires et écologiques liés aux transports dans les villes d’Europe orientale, du Caucase et d’Asie centrale et sur les solutions qui favoriseraient des transports urbains viables du point de vue de la santé et de l’environnement dans les pays concernés. Il a en l’occurrence approuvé la proposition consistant à organiser, de concert avec la CEMT et la Fédération de Russie, une conférence sur ce sujet à Moscou les 30 septembre et 1^{er} octobre 2004. Le Comité directeur a également souligné combien il importait que des spécialistes de l’environnement et de la santé des pays en question, représentant les administrations locales et centrales ainsi que des ONG, y participent activement.

**Dépenses estimatives
(en dollars des États-Unis)**

POSTES XB = dépenses extrabudgétaires BO = budget ordinaire (CEE et OMS/Europe)	Dépenses XB	Dépenses BO
Préparation et service de la conférence avec le concours de la CEMT et de la Fédération de Russie, y compris l'élaboration du programme de l'atelier et du principal document d'information (en faisant appel à un consultant pour les questions d'environnement et de santé liées aux transports urbains): – Collecte des discours liminaires et des études de cas – Aspects organisationnels et logistiques – Établissement, traduction et diffusion du rapport de la conférence – Insertion de la documentation dans le Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE	5 000 environ (contribution d'un consultant principal extérieur pendant un demi-mois environ)	X
Frais de voyage et d'hébergement d'experts et d'orateurs des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (7 participants)	10 000 (1 400 par participant)	
Frais de voyage et indemnités de subsistance du personnel de la CEE et de l'OMS (3)	6 000 (2 000 par personne)	
TOTAL	21 000	

III. Impact des transports sur la santé, en particulier celle des enfants

8. À sa deuxième session, le Comité directeur a examiné le document ECE/AC.21/2004/6-EUR/04/5045236/6 établi par l'Autriche, la France, Malte, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse, dans lequel étaient présentés les principaux résultats des ateliers sur l'impact des transports sur la santé, en particulier celle des enfants, organisés dans quatre de ces pays. Des informations à jour sur le projet, notamment les orientations et les activités de suivi proposées dans le cadre du PPE-TSE, ont en outre été communiquées au Comité directeur. L'accent a été mis sur les mesures recommandées et les contributions fournies aux fins de l'élaboration du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe à adopter à la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Budapest, 23-25 juin 2004). Les activités de suivi consistent à formuler des recommandations pratiques, à mettre au point et à publier les produits à livrer et à établir un rapport de synthèse qui sera diffusé. Les résultats obtenus ont été présentés en juin 2004 à la Conférence ministérielle de Budapest sur l'environnement et la santé.

9. À cet égard, le Comité directeur a recommandé de poursuivre les travaux méthodologiques sur les moyens d'évaluer de manière détaillée les coûts sanitaires des transports, et sur les conséquences à en tirer dans l'élaboration de la politique des transports. Il a recommandé en particulier de faire largement connaître les résultats obtenus jusque-là. Il a en outre souscrit à la proposition relative aux activités de suivi et à la constitution d'une équipe spéciale.

10. Les activités de suivi initialement proposées consistent à perfectionner et à mettre à l'essai les méthodes économiques disponibles pour estimer les effets des transports sur la santé et à donner des indications sur leur mode d'application (évaluations économiques, analyses coûts-avantages, etc.), ainsi qu'à mettre au point et à tester (en les évaluant) des plans de mobilité tenant compte des besoins des enfants dans différents contextes européens. Ces propositions, y compris une estimation des ressources nécessaires à leur mise en œuvre, ont été examinées et étoffées en fonction des informations reçues à la Conférence de Budapest ainsi que des contributions fournies par le Bureau du PPE-TSE.

IV. Arrangements institutionnels et administratifs propices à l'intégration du processus d'élaboration des politiques et du processus décisionnel en matière d'environnement, de santé et de transports

11. Bien que toutes sortes de documents directifs établis aux niveaux international et national insistent sur la nécessité de prendre en considération les problèmes d'environnement et de santé dans la prise de décisions relatives aux transports, la plupart des pays ont du mal à faire cadrer les politiques à mener dans ces secteurs. Les gouvernements des pays membres de la CEE et de l'OMS/Europe ont donc demandé que la priorité soit accordée à des activités complémentaires dans ce domaine dans le cadre du PPE-TSE. Lors de l'atelier organisé à Chypre, plusieurs pays, notamment ceux de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale (EOCAC), ont jugé nécessaire de recevoir à cet égard des indications très précises sur les arrangements institutionnels et administratifs concrets qui pourraient être adoptés pour faciliter l'intégration des processus décisionnels dans les secteurs concernés et aux différents échelons de l'administration.

12. À sa deuxième session, le Comité directeur a examiné l'activité proposée par le secrétariat pour répondre à de tels impératifs (ECE/AC.21/2004/11-EUR/04/5045236/11). Il a reconnu l'importance de structures institutionnelles bien adaptées et d'un soutien administratif adéquat dans l'optique d'une intégration intersectorielle et les insuffisances constatées en la matière, en particulier dans les pays de l'EOCAC. Les délégations se sont engagées à faire part de l'expérience acquise, des bonnes pratiques appliquées et des enseignements tirés dans leurs pays dans le cadre des efforts visant à remanier leurs structures gouvernementales et les mécanismes administratifs aux niveaux central et local pour faciliter l'intégration des politiques.

13. Les ressources requises pour ce projet permettront l'établissement, par un consultant principal, de la documentation de base requise et l'élaboration de directives pratiques relatives à la communication et à l'analyse des informations pertinentes. Pour que l'expérience des États membres de la CEE et de l'OMS/Europe soit utile à d'autres pays et puisse être mise à profit ailleurs, elle sera analysée et présentée dans un rapport de synthèse qui évaluera les éléments positifs et les points faibles recensés, et mettra l'accent sur les aspects transposables d'une telle expérience, notamment pour les pays de l'EOCAC. Des entretiens avec des personnes détenant des informations clés pourraient également être organisés s'il y a lieu afin de clarifier les renseignements recueillis et d'en faire la synthèse.

**Dépenses estimatives
(en dollars des États-Unis)**

POSTES XB = dépenses extrabudgétaires BO = dépenses inscrites au budget ordinaire (CEE et OMS/Europe)	Dépenses XB	Dépenses BO
Collecte et diffusion des données d'expérience nationales et locales pertinentes	15 000 (contributions d'un consultant principal pendant 1,5 mois)	X
Analyse des informations fournies		
Présentation des informations dans un rapport de synthèse		
Appui fourni par un consultant principal (1,5 mois) pour la communication et l'analyse des informations pertinentes et l'établissement du rapport de synthèse		
TOTAL	15 000	

V. Promotion de la pratique de la marche et du vélo dans de bonnes conditions de sécurité en milieu urbain

14. Ainsi qu'il est indiqué dans le document ECE/AC.21/2004/13-EUR/04/5045236/13, le projet envisagé a pour objectif de promouvoir et d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes dans les villes, en vue d'une réorientation des modes de locomotion qui irait dans le sens de la santé et de l'écologie en associant l'activité physique et les transports en commun. Les résultats attendus sont plus précisément les suivants: a) établissement d'un document de base; b) examen des méthodes et des pratiques applicables à des analyses coûts-avantages des politiques et infrastructures de transport qui prennent en compte les avantages éventuels, pour la santé et l'environnement, d'une meilleure sécurité des piétons et des cyclistes; c) organisation d'un atelier international consacré aux conclusions des études et aux bonnes pratiques en matière de marche à pied et de cyclisme, l'accent étant mis sur les difficultés rencontrées par les pays de l'EOCAC; et d) élaboration de recommandations sur les moyens de développer la pratique de la marche et du vélo en zone urbaine.

15. À sa deuxième session, le Comité directeur a examiné et apprécié à sa juste valeur le projet proposé et a décidé de constituer une équipe spéciale (experts, États membres et organisations).

**Dépenses estimatives
(en dollars des États-Unis)**

POSTES XB = dépenses extrabudgétaires BO = dépenses inscrites au budget ordinaire (CEE et OMS/Europe)	Dépenses XB	Dépenses BO
Coordination et élaboration de la documentation		X
Services de consultant pour l'examen des documents directifs et techniques pertinents (environ 3 mois de travail)	24 000 (services assurés en partie ou en totalité grâce au détachement d'experts techniques)	
Préparation de l'atelier et services correspondants, à savoir: <ul style="list-style-type: none"> – Élaboration du programme de l'atelier – Choix des documents d'information à solliciter et à élaborer – Gestion des aspects organisationnels et logistiques – Élaboration et traduction du rapport et coordination de sa publication/diffusion, y compris par l'intermédiaire du Mécanisme d'échange d'informations 		X
Frais de voyage et de séjour d' <i>experts de pays en transition</i> (15 personnes à 2 000 dollars par personne)	30 000	
Frais de voyage et de séjour des intervenants invités (5 personnes à 2 000 dollars par personne)	10 000	
Présidence de l'atelier (2,5 jours de travail)	En nature	
Salles et matériel de conférence	En nature	
Interprétation	En nature	
Attaché de liaison	En nature	
Personnel de conférence (2 personnes x 2,5 jours)	En nature	
Inscription des participants, réservations de chambres d'hôtel	En nature	
Réception	En nature	
Frais de mission du personnel CEE/OMS (3-4 personnes, à 2 000 dollars chacune)	8 000	
TOTAL	72 000	

C. RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES REÇUES ET UTILISÉES

16. En 2003 et 2004, l'OMS/Europe et la CEE ont reçu des ressources financières extrabudgétaires et une assistance en nature des pays suivants: Allemagne, Autriche, Chypre, Finlande, France, Malte, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse. Ainsi qu'il est

indiqué de façon plus détaillée ci-dessous, les donateurs en ont affecté la majeure partie à la mise en place et à l'exploitation expérimentale du Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE.

I. Ressources financières reçues et utilisées par l'OMS/Europe (en dollars des États-Unis)

Donateur	Montant de la contribution	Activité financée	État d'avancement (au 31 mars 2004)	État d'avancement ¹ (au 31 décembre 2004)
Royaume-Uni Ministère des transports	178 025 (141 104 en 2003, 36 921 en 2004) Dépenses d'appui aux programmes (13 %): 20 481 Montant net: 157 544	75 000 (2003) + 16 336 (2004) Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE	5 000 Contenu et aspects liés à la santé du Mécanisme d'échange d'informations (EU/04/014492 – 5 000) 1 367 Première réunion du Bureau (12 mars) – 1 consultant (2003) (EU/03/659698 – 1 367)	666 Deuxième réunion du Bureau (décembre 2004) – 1 consultant (EU/04/656037 – 666)
		Total: 91 336	Montant dépensé: 6 367	Montant dépensé: 666
		35 000 Appui aux nouveaux États indépendants (NEI)/États membres du Sud-Est	7 305 Participation des NEI/États membres du Sud-Est aux réunions suivantes: Première session du Comité directeur: – 3 personnes (2003) (EU/03/616085 – 2 177) (EU/03/616098 – 1 516) (EU/03/616132 – 1 610) Première réunion du Bureau (décembre 2003): – 1 personne (2003) (EU/03/659702 – 783) Atelier de Chypre: – 2 personnes (2003) (EU/03/659685 – 726) (EU/03/659715 – 493) 7 883 Deuxième session du Comité directeur: – 5 personnes (2004) (EU/04/610085 – 1 362) (EU/04/610098 – 1 361) (EU/04/610102 – 1 605) (EU/04/612133 – 1 940) (EU/04/613675 – 1 615)	2 811 Élaboration et mise en forme d'un document d'information pour l'atelier de Moscou (CEMT) (EU/04/027742 – 1 500) (EU/04/055174 – 1 311) 6 051 Atelier de Moscou Participation des NEI/États membres du Sud-Est (3 personnes) (EU/04/639594 – 1 338) (EU/04/643523 – 916) (EU/04/645403 – 908) Participation: 1 consultant (EU/04/634995 – 1 277) Président du PPE-TSE (EU/04/634982 – 1 612)
		Total: 35 000	Montant dépensé: 15 188	Montant dépensé: 8 862
		14 870 Autres activités pertinentes	1 335 Consultants pour la deuxième session du Comité directeur (2004) – Stead (EU/04/612423 – 593) – Rutter (EU/04/612545 – 742)	1 500 Services communs (envoi des rapports à la Conférence de Budapest) (EU/04/058625 – 1 500)
	Total: 14 870	Montant dépensé: 1 335	Montant dépensé: 1 500	

Donateur	Montant de la contribution	Activité financée	État d'avancement (au 31 mars 2004)	État d'avancement ¹ (au 31 décembre 2004)
		16 336 Promotion de la pratique de la marche et du vélo dans de bonnes conditions de sécurité en milieu urbain	Rien à signaler	Rien à signaler
		Total: 16 336	Montant dépensé: 0	Montant dépensé: 0
Norvège Ministères des transports, de l'environnement et de la santé	22 857 Dépenses d'appui aux programmes (13 %): 2 630 Montant Net: 20 227	19 836 Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE (traduction en russe, logiciels, services de consultants)	Rien à signaler	1 446 Installation du stand du PPE-TSE à la Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Budapest, juin 2004) (EU/04/027404 – 1 446) 1 614 Production de la brochure du Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE: Contrôle de la rédaction (EU/04/027417 – 86) Présentation (EU/04/015285 – 763) Tirage en 500 exemplaires (EU/04/027452 – 765) 1 212 Gualtieri Conférence de Budapest. (EU/04/620342 – 1 212) 675 Deuxième réunion du Bureau du PPE-TSE: Sochirca (EU/04/656024 – 675)
		Total: 19 836	Montant dépensé: 0	Montant dépensé: 4 947
États-Unis d'Amérique Agence de protection de l'environnement	40 000 (Nouvelle contribution)	Évaluation économique des effets des transports sur la santé des enfants	Rien à signaler	Rien à signaler

¹ Traductions prévues en russe: a) Les effets des transports urbains sur l'environnement et la santé dans la Fédération de Russie et les autres pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale: vue d'ensemble; b) brochure du Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE; c) Effets des transports sur la santé, en particulier celle des enfants: résumé (Vers une évaluation intégrée des coûts et des avantages escomptés: évolution récente, connaissances, aspects méthodologiques et orientations).

II. Ressources financières reçues et utilisées par la CEE

Ressources financières reçues et utilisées par la CEE (en dollars)				
Donateur	Montant de la contribution	Activité financée	État d'avancement (au 31 mars 2004)	État d'avancement (au 31 décembre 2004)
Pays-Bas Ministère de l'environnement	53 706 (50 000 euros) 24 février 2003	138 269 Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE Conception du Mécanisme, mise en place et exploitation expérimentale	Réalisation de l'étude de conception et lancement des travaux d'application (phase de mise en place (2005) et phase expérimentale (2006) du Mécanisme d'échange d'informations) ECE/AC.21/2004/3- EUR/04/5045236/3 Rapports d'information n° 1 à 10 Approbation par le Comité directeur du PPE-TSE en 2004 Travaux achevés Les dépenses engagées en 2004 sont indiquées ci-dessous (Pour les chiffres de 2003, voir le document ECE/AC.21/2004/7)	Travaux techniques et travaux de fond liés à la phase de mise en place du Mécanisme d'échange d'informations ECE/AC.21/2004/3- EUR/04/5045236/3 Travaux achevés Les dépenses engagées en 2004 sont indiquées ci-dessous (Pour les chiffres de 2003, voir le document ECE/AC.21/2004/7)
	62 714 (55 000 euros) 5 août 2003			
	60 168 (50 000 euros) 29 septembre 2004 Total: 176 588 (Dépenses d'appui aux programmes (13 %): -22 956) Montant net: 153 632			
		15 363 Appui aux pays de l'EOCAC	Participation au Comité directeur du PPE-TSE: Première session (2003): 2 personnes Deuxième session (2004): 3 personnes	Participation à l'atelier de Moscou (sept.-octobre 2004): 1 personne
Finlande	20 877 (20 000 euros) 14 janvier 2003 18 270 (15 000 euros) 5 juillet 2004 Total: 39 147 (Dépenses d'appui aux programmes (13 %): -5 089) Montant net: 34 058	34 058 Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE Conception du Mécanisme, mise en place et exploitation expérimentale	Pour des précisions voir ci-dessus Pays-Bas	Pour des précisions voir ci-dessus Pays-Bas
Royaume-Uni Ministère des transports	18 003 (9 919 livres sterling) 4 août 2004 (Dépenses d'appui aux programmes (13 %): -2 340) Montant net: 15 663	15 663 Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE: mise en place et exploitation expérimentale du Mécanisme		Pour des précisions voir ci-dessus Pays-Bas
Suisse Ministère des transports	15 625 (20 000 francs suisses) 21 septembre 2004 (Dépenses d'appui aux programmes (13 %): -2 031) Montant net: 13 594	13 594 Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE: mise en place et exploitation expérimentale		Pour des précisions voir ci-dessus Pays-Bas
Allemagne	23 219 (18 250 euros) 30 novembre 2004 (Dépenses d'appui aux programmes (13 %): -3 018) Montant net: 20 201	20 201 Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE: mise en place et exploitation expérimentale		Pour des précisions voir ci-dessus Pays-Bas

Ressources financières reçues par la CEE et dépenses engagées en 2004						
Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour la coopération technique locale, projet PPE-TSE (projet n° E126-ECE-EV-201)						
Montant estimatif du solde inutilisé au 31 décembre 2004 (en dollars des États-Unis) ³						
	Reçu n°	Date du reçu	Monnaie	Pour l'année	Total en dollars	Donateurs
a)	Montant total du solde inutilisé et des réserves au 31 décembre 2003				97 494,51	
	CONTRIBUTIONS (DEPH/PDCA)					
	14837/17157	5 juillet 2004	EUR 15 000	2004	18 270,40	Finlande
	15293/17584	4 août 2004	£ 9 919,43	2004	18 002,60	Royaume-Uni
	15811/18193	21 septembre 2004	CHF 20 000	2004	15 625,00	Suisse
	15908/18299	29 septembre 2004	EUR 50 000	2004	60 168,47	Pays-Bas
	16701/19191	30 novembre 2004	EUR 18 250	2004	23 218,83	Allemagne
	Total des contributions reçues en 2004				135 285,30	
	Plus: Intérêts à percevoir				0,00	Montant restant à calculer
					(chiffre provisoire)	
	Plus: Autres recettes accessoires				0,00	
b)	Total des contributions/recettes perçues en 2004				135 285,30	
c)	= (a) + (b) Total des fonds disponibles en 2004				232 779,81	
d)	Moins: Total des dépenses				-115 083,00	
e)	Moins: 13 % de d) au titre des dépenses d'appui aux programmes pour 2004				-14 960,79	
f)	Moins: Total des ressources nécessaires pour 2004 = (d) + (e) + (f)				-130 043,79	
g)	= (c) - (h) Total du solde inutilisé net au 31 décembre 2004				102 736,02	

Dépenses engagées en 2004 (en dollars des États-Unis) (déduction faite des dépenses d'appui aux programmes)					
	Objet	Projet		Dépenses	Explications
	Personnel engagé pour une période de courte durée	Mécanisme d'échange d'informations		100 288,69	Traitements de deux gestionnaires (contenu et technologies de l'information)
	Consultants	Mécanisme d'échange d'informations		4 500,00	Coût d'un spécialiste des technologies de l'information
	Frais de voyage du personnel	Mécanisme d'échange d'informations		945,49	Mission d'un fonctionnaire chargé du Mécanisme d'échange d'informations à la Conférence de Budapest sur l'environnement et la santé
	Frais de mission pour les pays de l'EOCAC	Appui aux pays de l'EOCAC		6 468,82	3 participants de l'EOCAC (Comité directeur – mars 2004); 1 participant de l'EOCAC (atelier de Moscou – septembre 2004)
	Matériel durable	Mécanisme d'échange d'informations		2 780,00	180 dollars: domaine Web (taxe annuelle) 2 600 dollars: moteur de recherche (installation + taxe annuelle)
	Total des dépenses en 2004			115 083,00	
	Dépenses: Mécanisme d'échange d'informations			108 614,18	
	Dépenses: Appui aux pays de l'EOCAC			6 468,82	

³ Pour des précisions sur les chiffres du budget et des dépenses en 2003, voir le document ECE/AC.21/2004/7-EUR/04/5045236/7.

III. Ressources en nature reçues et utilisées par l'OMS/Europe et la CEE

17. On trouvera dans le tableau ci-dessous des renseignements détaillés sur les ressources en nature reçues et utilisées en 2003 et 2004 par l'OMS/Europe et la CEE.

Ressources en nature reçues et utilisées par l'OMS/Europe et la CEE			
Donateur	Type d'activité	Description	État d'avancement
Suisse (Ministère de la santé)	Contribution en nature: détachement d'un consultant pendant trois mois (19 mai-19 août 2003)	Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE: 1. Élaboration, réalisation et analyse d'une enquête auprès des utilisateurs potentiels pour déterminer les informations requises ainsi que le contenu et les services prioritaires à fournir (Rapport final disponible); 2. Appui aux travaux visant à perfectionner la configuration et le contenu du site Web du PPE-TSE.	Tâche achevée
Chypre (Ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire)	Contribution en nature: Animation d'un atelier	Plans d'urbanisme pour des transports viables du point de vue de la santé et de l'environnement (accueil de l'atelier, y compris l'interprétation simultanée en russe et l'aide au financement des frais de voyage de plusieurs orateurs invités, de participants des NEI et du personnel du secrétariat).	Atelier organisé
Allemagne (Ministère fédéral de l'environnement)	Contribution en nature: Consultant pendant 3,5 mois (15 septembre-décembre 2003)	Mécanisme d'échange des informations du PPE-TSE (analyse approfondie du contenu, de la structure et de la source des informations et des données fournies (rassemblées et diffusées) par le Mécanisme).	Tâche achevée
France (Ministère des transports)	Contribution en nature: Assistance technique	Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE (analyse de la gestion du contenu et fourniture de références concrètes à inclure dans la base de données du Mécanisme).	Tâche achevée
Fédération de Russie (Ministère des transports)	Contribution en nature: Animation d'un atelier	Plans d'urbanisme pour des transports viables du point de vue de la santé et de l'environnement (accueil de l'atelier à Moscou du 29 septembre au 1 ^{er} octobre 2004).	Atelier organisé
Autriche, France, Malte, Pays-Bas, Suède, Suisse	Élaboration de la documentation et animation d'ateliers	Impact des transports sur la santé et coûts de cet impact, en particulier sur les enfants: élaboration de la documentation de base, recommandations pratiques, préparation et organisation de quatre ateliers (Vienne, Stockholm, La Haye, La Valette).	Recommandations pratiques élaborées et contribution au Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe

D. RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES NÉCESSAIRES (POUR 2005 ET APRÈS)

I. Généralités

18. Dans toute la mesure possible, les secrétariats de la CEE et de l'OMS/Europe ont prévu d'apporter leur concours à la réalisation des projets approuvés par le Comité directeur au titre du plan de travail du PPE-TSE. Cependant, les ressources du budget ordinaire ne pourront être affectées à la mise en œuvre de ces projets (Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE, préparation et organisation des principaux ateliers et séminaires et travaux scientifiques de base nécessaires) que si les organes directeurs compétents de la CEE et de l'OMS/Europe en décident ainsi. Comme cela n'est pas encore le cas, des ressources extrabudgétaires s'avèrent nécessaires (voir les estimations des secrétariats de la CEE et de l'OMS/Europe à la section A).

19. Certains États membres de la CEE et de l'OMS/Europe ont déjà fourni des ressources financières et des apports en nature appréciables à l'appui des travaux de conception et de démarrage du Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE. Ces ressources ont été complétées par d'importantes contributions des secrétariats de la CEE et de l'OMS/Europe. Ainsi qu'il est indiqué dans la section B, ces efforts concertés n'ont néanmoins pas suffi pour réaliser tous les projets prévus dans le plan de travail du PPE-TSE. Cela est d'autant plus regrettable que ce dernier avait été conçu comme un programme délibérément allégé, unifié et ciblé, ne comprenant que quelques projets soigneusement choisis qui, d'après le Comité directeur, devaient manifestement procurer une valeur ajoutée permettant de promouvoir des politiques durables à mettre en œuvre à l'échelle paneuropéenne.

20. Les modalités actuelles de financement extrabudgétaire ad hoc du PPE-TSE compliquent également la planification et l'exécution des travaux du secrétariat, étant donné que ni le montant des ressources allouées, ni la date à laquelle elles sont fournies, ni leur utilisation et leur affectation prévues (CEE ou OMS/Europe) ne sont connues à l'avance avec suffisamment de certitude pour préparer et réaliser efficacement les projets en question. Cela est d'autant plus vrai dans le cas de projets à long terme nécessitant beaucoup de ressources, comme le Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE.

II. Nécessité de nouveaux mécanismes de financement extrabudgétaire

21. Pour les raisons indiquées ci-dessus, et vu que les possibilités d'allouer au PPE-TSE des ressources supplémentaires provenant de crédits imputés sur les budgets ordinaires de la CEE et de l'OMS/Europe sont très limitées, les secrétariats jugent nécessaire de revoir les modalités actuelles de financement extrabudgétaire du PPE-TSE pour satisfaire aux impératifs suivants:

- Financement des projets du PPE-TSE approuvés par le Comité directeur au moyen de fonds extrabudgétaires suffisants;
- Fourniture régulière, prévisible et en temps voulu des ressources extrabudgétaires requises;
- Partage équitable des charges financières en vue d'une exécution efficace du plan de travail du PPE-TSE.

22. Le Bureau du Comité directeur a déjà examiné cette question et reconnu qu'il fallait trouver des moyens de préserver les importants investissements engagés dans l'exécution du PPE-TSE, notamment pour le fonctionnement du Mécanisme d'échange d'informations. Le Bureau a également admis la nécessité de mettre au point un système plus stable de recouvrement et a invité le secrétariat à élaborer à cet égard des propositions à soumettre au Comité directeur pour qu'il les examine (ECE/AC.21/2005/2-EUR/05/5046203/2, par. 28 et 29).

23. Le Comité directeur pourrait donc fournir des orientations sur les modalités envisageables en matière de financement extrabudgétaire pour garantir une bonne exécution du plan de travail du PPE-TSE. À cet effet, les secrétariats proposent au Comité directeur les dispositifs ci-après – qui ne sont pas incompatibles – pour qu'il les examine et les approuve à sa troisième session:

a) Annonces de contributions

Les États membres de la CEE et de l'OMS/Europe et d'autres donateurs annonceraient, à la session annuelle du Comité directeur, leurs contributions financières et leurs apports en nature à l'exécution du plan de travail du PPE-TSE sur la base d'estimations des ressources nécessaires établies par les secrétariats en coopération avec le Bureau. Les donateurs potentiels sont invités à informer le Comité directeur, à sa troisième session, du montant et de la date de versement de leurs contributions en tenant compte de l'état des ressources décrit dans le présent document.

b) Système de contributions volontaires

Un système de contributions volontaires pourrait être mis en place selon les principes d'un financement stable et prévisible et d'une répartition équitable des charges. Un tel dispositif, comparable aux arrangements qui ont été adoptés et appliqués avec succès dans le cadre de la Convention d'Aarhus⁴, pourrait consister en un système différencié comme suit:

- | | |
|--|-----------------|
| i) Contribution de type A au PPE-TSE: | 20 000 dollars; |
| ii) Contribution de type B au PPE-TSE: | 1 000 dollars. |

Les États membres de la CEE et de l'OMS/Europe ainsi que les autres donateurs pourraient verser des contributions annuelles au PPE-TSE à raison d'une au moins ou de plusieurs «quotes-parts» de l'un ou l'autre type. En fonction des ressources annuelles nécessaires au PPE-TSE calculées par les secrétariats en concertation avec le Bureau, les donateurs feraient connaître le montant de leur apport avant la session annuelle du Comité directeur. Celui-ci pourrait alors se prononcer sur l'exécution des projets selon des critères rationnels, en tenant compte des souhaits des donateurs.

Un tel système ne modifie en rien les procédures financières applicables, mais permettrait néanmoins de disposer des fonds de manière plus transparente et prévisible, d'inciter un plus grand nombre d'États membres de la CEE et de l'OMS/Europe et autres donateurs à contribuer

⁴ Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (25 juin 1998).

au PPE-TSE, et de fournir un appui aux activités menées à l'échelle nationale en vue d'obtenir un financement. Il faciliterait également les efforts visant à réunir des ressources en faveur du PPE-TSE auprès des trois secteurs ou ministères concernés (transports, santé et environnement).

Les secrétariats contrôleraient le fonctionnement du système et en rendraient compte régulièrement au Bureau et au Comité directeur. Si celui-ci approuve le recours à une telle approche, les secrétariats pourraient, immédiatement après la troisième session, définir en coopération avec le Bureau des dispositions détaillées pour l'application de ce système et diffuser les informations voulues auprès des États membres de la CEE et de l'OMS/Europe et d'autres donateurs éventuels. Le Comité directeur pourrait procéder à une évaluation du système à sa prochaine session, en 2006.

c) Redevances et commissions versées par les usagers

Les différents services que fournirait le Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE (services à valeur ajoutée tels que des analyses effectuées par des experts, traduction de documents, forums d'utilisateurs, mise en réseau, etc.), pourraient être assujettis au versement de redevances ou de taxes d'utilisation. Si le Comité directeur approuve une telle approche, les secrétariats élaboreraient des propositions détaillées à cet égard pour qu'il les examine à sa prochaine session en tenant compte des services que le Mécanisme d'échange d'informations pourrait assurer à l'avenir.

24. Le Comité directeur est invité à se prononcer sur la marche à suivre à cet égard en vue de garantir une meilleure exécution des projets prévus dans le plan de travail du PPE-TSE et de pouvoir rendre compte à la troisième Réunion de haut niveau, en 2007, des progrès concrets réalisés et de la valeur ajoutée procurée par le PPE-TSE.

III. Cas du Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE

25. Ainsi qu'il ressort des éléments exposés ci-dessus, les arrangements financiers actuels ne sont pas suffisants pour permettre au Mécanisme d'échange d'informations de continuer à fonctionner au-delà de la phase expérimentale en 2005.

26. De toute évidence, les coûts relativement élevés de démarrage (investissement) d'un projet aussi complexe ne se justifient que si le mécanisme en question reste en activité pendant une période «raisonnable». Par ailleurs, on ne peut attirer ou retenir du personnel qualifié, surtout s'il travaille à l'étranger, que s'il peut compter sur des conditions de travail et des contrats relativement stables. Enfin, le Mécanisme d'échange d'informations sera d'autant mieux accepté et apprécié par ses utilisateurs qu'il fournira les prestations et les informations attendues de manière constante, régulière et ininterrompue. Pour toutes ces raisons, il semble indispensable d'élaborer et d'introduire dès à présent des modalités de financement stables et prévisibles pour garantir son bon fonctionnement dans les années à venir, en tenant compte également des arrangements financiers mis en place dans d'autres domaines, tels que la diversité biologique.

27. La phase de mise en place du Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE s'est achevée, comme prévu, à la fin de 2004. La phase d'exploitation expérimentale a démarré en janvier 2005 et le cercle des utilisateurs sera progressivement élargi pour inclure tous les centres de liaison nationaux du PPE-TSE (plus d'une centaine). Durant cette phase expérimentale et en attendant la désignation des fournisseurs d'information (points nodaux) nationaux, les centres

de liaison pourront télécharger des informations, des données et des sites Web dans le Mécanisme, leur qualité étant contrôlée par le responsable du contenu de l'information.

28. Vu les incertitudes initiales quant aux ressources disponibles, le secrétariat a tiré parti en 2004, dans toute la mesure possible, des moyens informatiques et des ressources en personnel dont dispose la CEE, afin de réduire au minimum l'utilisation de fonds extrabudgétaires. D'importantes économies ont ainsi été réalisées dans certains secteurs (serveur Web, moteur de recherche, etc.), mais diverses activités prévues en 2004 (dont les audits)⁵ ont dû être reportées. Les dépenses totales financées en 2004 par le Fonds d'affectation spéciale du PPE-TSE pour la mise en place du Mécanisme d'échange d'informations se sont chiffrees à 108 614 dollars (122 734 dollars si l'on inclut les dépenses d'appui aux programmes).

29. Selon des estimations, les ressources extrabudgétaires nécessaires pour la phase d'exploitation expérimentale du Mécanisme d'échange d'informations (janvier-décembre 2005), telle que l'a approuvée le Comité directeur du PPE-TSE (voir la section A), varieraient entre 188 000 dollars (version de base) et plus de 314 000 dollars, en fonction du nombre de services complémentaires (traduction, services d'analyse, etc.) qui seraient installés et fournis par le Mécanisme.

30. En raison des économies réalisées et du réaménagement du calendrier des activités, des fonds de l'ordre de 102 000 dollars (soldes reportés de 2003 et 2004) seront disponibles en 2005 pour financer en partie la phase d'exploitation expérimentale du Mécanisme d'échange d'informations (voir la section B). Un montant de 188 000 dollars ayant été inscrit au budget, il faudrait donc prévoir en 2005 des ressources extrabudgétaires de l'ordre de 86 000 dollars au minimum pour mener à bien cette phase (version de base). Les besoins extrabudgétaires seraient moindres si la CEE peut maintenir durant l'année son appui fonctionnel et technique au Mécanisme et reste disposée à le faire. En outre, l'OMS/Europe dispose encore de fonds avoisinant 81 000 dollars qui pourraient servir en particulier à mettre au point et à installer les services complémentaires envisagés (travaux d'analyse, diffusion, mise en réseau, traduction, etc.).

31. À compter de 2006, voire dès la mi-2005, le Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE fonctionnera à plein régime et pourra offrir ses services au grand public et/ou à des groupes d'utilisateurs agréés et, en particulier, aux points nodaux nationaux. À supposer que la CEE puisse continuer à héberger le Mécanisme d'échange d'informations sur l'un de ses serveurs et fournir l'appui technique et fonctionnel requis (assistance du personnel de la CEE, mise à disposition de bureaux, matériel et services informatiques), les ressources extrabudgétaires nécessaires au fonctionnement du Mécanisme d'échange d'informations à compter de 2006 serviront pour l'essentiel à l'emploi de personnel qualifié (responsables du contenu de l'information et des technologies de l'information).

32. Dans ces conditions, les frais annuels d'exploitation du Mécanisme d'échange d'informations s'échelonnaient, s'il est administré par la CEE, entre 168 000 et 240 000 dollars, en fonction des qualifications et de l'expérience du personnel recruté, de son

⁵ Un rapport détaillé sur cette question a été présenté au Bureau en décembre 2004: il peut être obtenu auprès des secrétariats.

mode de recrutement (local et/ou international), de la durée des contrats, etc.⁶. D'importantes dépenses supplémentaires sont à prévoir pour que le Mécanisme d'échange d'informations puisse continuer à fournir divers autres services (bases de données, bulletins d'information, services d'analyse, etc., qui sont décrits en détail dans le document ECE/AC.21/2005/3-EUR/05/5046203/3).

33. À cet égard, il est à noter que des synergies avec d'autres systèmes de centralisation fonctionnant sous les auspices de la CEE, dont celui de la Convention d'Aarhus, pourraient être mises à profit. Les ressources totales nécessaires au fonctionnement durable du Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE devront être à nouveau analysées à la lumière des enseignements tirés de la phase expérimentale en 2005 et par comparaison avec d'autres systèmes de ce type⁷.

34. Il est très peu probable que les frais de fonctionnement du Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE puissent être absorbés par le budget ordinaire du Secrétariat de l'ONU ou éventuellement par l'OMS. Des ressources extrabudgétaires de l'ordre de 168 000 à 240 000 dollars – rien que pour les frais de personnel – ainsi que des fonds destinés à la fourniture des services complémentaires susmentionnés seraient donc à prévoir pour garantir la viabilité du Mécanisme.

35. Pour toutes ces raisons, il est particulièrement important que les éléments exposés ci-dessus concernant l'introduction de modalités de financement extrabudgétaire stables et prévisibles pour le PPE-TSE soient dûment pris en compte pour que le Mécanisme d'échange puisse fonctionner.

E. INSTRUCTIONS RELATIVES AU VIREMENT DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

36. Des informations bancaires sont présentées ci-après pour le virement de contributions volontaires en faveur de la CEE et de l'OMS/Europe, de façon à pouvoir exécuter efficacement le plan de travail du PPE-TSE et à permettre à un nombre suffisant de représentants de pays en transition d'assister aux réunions pertinentes. Les contributions doivent être versées au Fonds d'affectation spéciale PPE-TSE de la CEE et/ou à l'OMS/Europe. Pour des raisons administratives, les fonds servant à financer le personnel et l'infrastructure informatique du Mécanisme d'échange d'informations du PPE-TSE sont à mettre à la disposition du Fonds d'affectation spéciale de la CEE, tandis que l'appui aux services complémentaires que fournira le Mécanisme peut être destiné à l'une ou à l'autre de ces organisations. En règle générale, les ressources fournies par le biais du Fonds d'affectation spéciale de la CEE seront principalement allouées aux activités qui font une large place aux transports et à l'environnement. Les fonds à consacrer pour l'essentiel à des objectifs sanitaires pourraient être versés à l'OMS/Europe.

⁶ Ces estimations sont fondées sur un coût annuel par administrateur allant de 84 000 à 120 000 dollars, y compris les frais généraux (pour 1,5 poste de responsable du contenu de l'information et 0,5 poste de responsable des technologies de l'information).

⁷ Pour plus d'informations, voir également le document non officiel n° 9 (2004) présenté en mars 2004 au Comité directeur du PPE-TSE.

INFORMATIONS BANCAIRES CONCERNANT LA CEE

Les contributions à verser à la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU doivent être accompagnées des indications requises et virées ou adressées à:

US\$	Numéro du compte: 485-001802 Devise du compte: Dollars des États-Unis Intitulé du compte: UNOG General Fund Coordonnées de la banque: JP Morgan Chase Bank, New York International Agencies Banking 1166, Avenue of the Americas, 17 th Floor New York, N.Y. 10036-2708, États-Unis d'Amérique ABA (Code bancaire des États-Unis): 021000021 Code Swift: CHASUS33 Référence à indiquer: «Credit account ECE/E126 (ECE-EV-201): THE PEP»
€	Numéro du compte: 23961-901 Devise du compte: Euro Intitulé du compte: United Nations Office in Geneva Coordonnées de la banque: JP Morgan Chase Bank, International Agencies Banking 125 London Wall, Londres, EC2Y 5AJ, Royaume-Uni Code guichet: 60-92-42 Numéro IBAN: GB25 CHAS 6092 4223 9619 01 Code Swift: CHASGB2L Référence à indiquer: «Credit account ECE/E126 (ECE-EV-201): THE PEP»
£	Numéro du compte: 23961-903 Devise du compte: GBP Intitulé du compte: United Nations Office in Geneva Coordonnées de la banque: JP Morgan Chase Bank, International Agencies Banking 125 London Wall, Londres, EC2Y 5AJ, Royaume-Uni Code guichet: 60-92-42 Numéro IBAN: GB25 CHAS 6092 4223 9619 01 Code Swift: CHASGB2L Référence à indiquer: «Credit account ECE/E126 (ECE-EV-201): THE PEP»
CHF	Numéro du compte: 240-C0590160.0 Devise du compte: CHF Intitulé du compte: Fonds général ONU Genève Coordonnées de la banque: UBS AG Rue des Noirettes 35, CH-1211 Genève 2 Suisse Code de compensation (Bank Clearing Code): 240 Code Swift: UBSWCHZH12A Référence à indiquer: «Credit account ECE/E126 (ECE-EV-201): THE PEP»

INFORMATIONS BANCAIRES CONCERNANT L'OMS

Toute contribution à verser à l'Organisation mondiale de la santé (Centre européen de l'environnement et de la santé) doit être accompagnée des indications requises et virée ou adressée à:

Pour les montants inférieurs à 10 000 dollars des États-Unis:

- Nom de la banque: UniCredit Banca d'Impresa
- Adresse de la banque: Filiale 06822 Roma Centro
Via Sardegna, 44
00187 Rome
- Nom du bénéficiaire: Organisation mondiale de la santé
Centre européen de l'environnement et de la santé
- Numéro du compte: 000004793067 (compte en euros)
- ABI: 03226
- CAB: 03201
- CIN national: V

Pour les virements bancaires provenant d'un pays autre que l'Italie, prière d'ajouter les indications suivantes:

- CIN EUR: 60
- Code Swift (= BIC): UNCRIT2V
- Code IBAN: IT/60/V03226/03201/000004793067

Référence à indiquer: «Implementation of Transport, Health Environment Pan-European programme THE PEP – 1334.03.01:5046201»

Pour les montants supérieurs à 10 000 dollars des États-Unis:

- Nom de la banque: Nordea Danmark A/S
- Adresse de la banque: Strandvejen 159, DK-2900 Hellerup
- Nom de bénéficiaire: Organisation mondiale de la santé
- Numéro du compte en euros: 5005855876
- Numéro du compte en dollars: 5005553601
- Numéro d'enregistrement: 2228
- Code Swift (= BIC): NDEADKKK
- Code IBAN: DK40 2000 5005 855 876

Référence à indiquer: «Implementation of Transport, Health Environment Pan-European Programme THE PEP – 1334.03.01:5046201».
